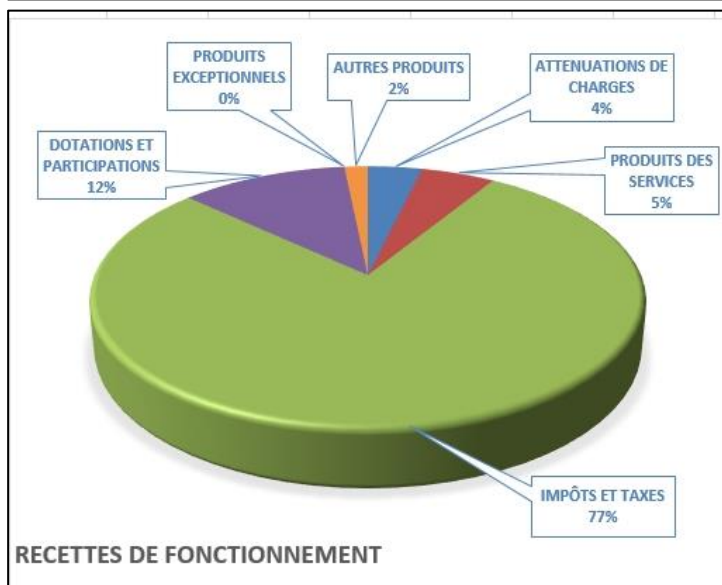
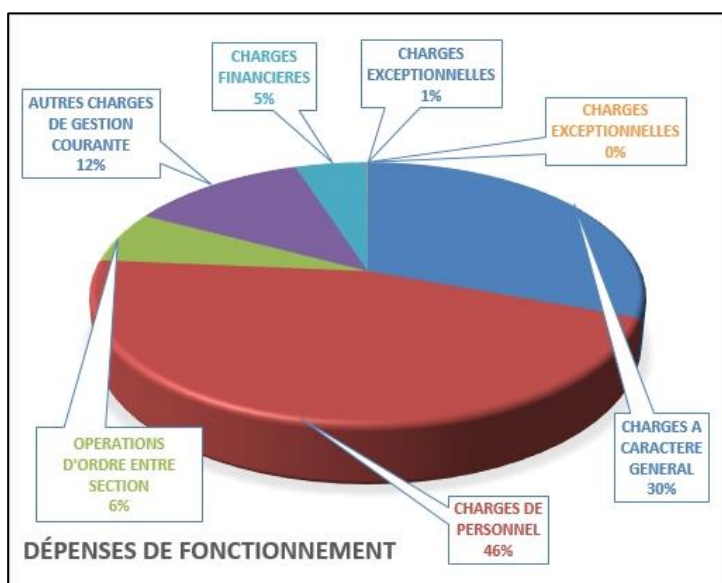


Analyse budgétaire 2017

L'exécution budgétaire a été réalisée à hauteur de 73.7% pour les dépenses de fonctionnement et de 94.8% pour les recettes ce qui témoigne de la prudence du budget prévisionnel établi et de la rigueur qui a accompagné cette année en termes de maîtrise des dépenses.

| BUDGET COMMUNAL 2017 SECTION FONCTIONNEMENT | |
|---|-------------------|
| FONCTIONNEMENT | 2017 |
| DEPENSES | |
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 284067,06 |
| CHARGES DE PERSONNEL | 424092,97 |
| OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION | 59156,96 |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 113453,59 |
| CHARGES FINANCIERES | 45760,79 |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | 517,51 |
| DIVERS | 0,00 |
| TOTAL | 927048,88 |
| RECETTES | |
| ATTENUATIONS DE CHARGES | 44481,52 |
| PRODUITS DES SERVICES | 60493,60 |
| IMPOTS ET TAXES | 931430,00 |
| DOTATIONS ET PARTICIPATIONS | 137324,86 |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | 2,51 |
| AUTRES PRODUITS | 19127,54 |
| TOTAL | 1192860,03 |



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement avait augmenté de manière significative en 2016 (+40.68% pour les charges et +35.27% pour les produits) du fait essentiellement des opérations consécutives à la vente du terrain d'entrée de ville (415 000€) pour la réalisation du projet Médisanté. Les baisses observées au niveau des produits (-27.02%) et des charges (-30.43%) de fonctionnement pour l'exercice 2017 sont donc normales.

Le résultat de l'exercice 2017 est de +265811.15€ (hors report d'excédents des années antérieures). On observe une augmentation importante au niveau des charges à caractère général (+20.13%) qui s'explique par des reports d'écriture du budget 2016 sur le budget 2017 et des rattrapages budgétaires sur certains postes de dépenses. On peut cependant noter une augmentation substantielle de certains postes de charges à caractère général comme l'énergie-électricité (+44.11%), les frais de télécommunication (+65.59%) mais dans le même temps, on a une diminution des charges liées au gaz (-38.01%) ou aux fournitures scolaires (-53.45%). Au niveau des charges financières, la baisse de -45.78% observée s'explique par le fait qu'en 2016, il y avait eu une indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt « Entrée de ville », soit 35 962.68€. On peut aussi noter une baisse des charges de personnels (-1.46%) au prix d'un gros travail de réorganisation des services, notamment périscolaires, suite à la non-reconduction de certains contrats aidés. L'exercice apparaît concluant d'un point de vue budgétaire mais des interrogations demeurent quant à l'avenir des contrats aidés qui arrivent à leur terme en 2018 et ne seront peut-être pas renouvelés. Les absences conséquentes des personnels prennent une importance parfois difficilement gérable et le recours à des personnels intérimaires ne donne pas toujours satisfaction et représente un coût qui est loin d'être négligeable. L'évolution des autres postes de charges témoignent de la rigueur de gestion mise en œuvre.

Pour ce qui concerne les produits de fonctionnement, il faut noter l'augmentation des principaux produits constitués par les impôts (+0.50%), **malgré le maintien des taux des impôts locaux depuis 2012**, mais également des dotations et participations (+20.03%) qui correspondent avant tout au versement d'une partie des subventions liées à la construction du groupe scolaire. Les dotations de fonctionnement versées par l'Etat ont encore chuté en 2017 de plus de 30% ; la commune a vu baisser sa dotation de plus de 100 000 € depuis 2012. Les variations des autres postes de produits de fonctionnement, compte tenu des montants concernés, n'impactent pas de manière significative le budget global.

La situation budgétaire 2017 confirme que la situation de la commune est saine et permet d'envisager l'année 2018 avec sérénité et de ne pas augmenter la fiscalité locale en maintenant les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non-bâti.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

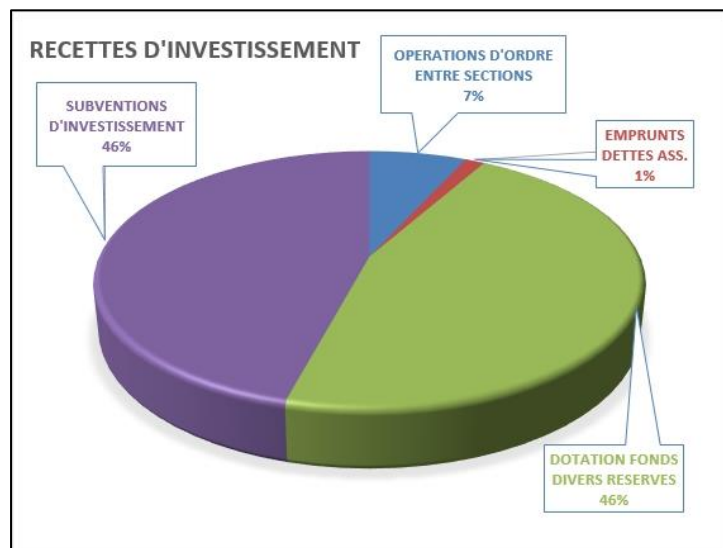
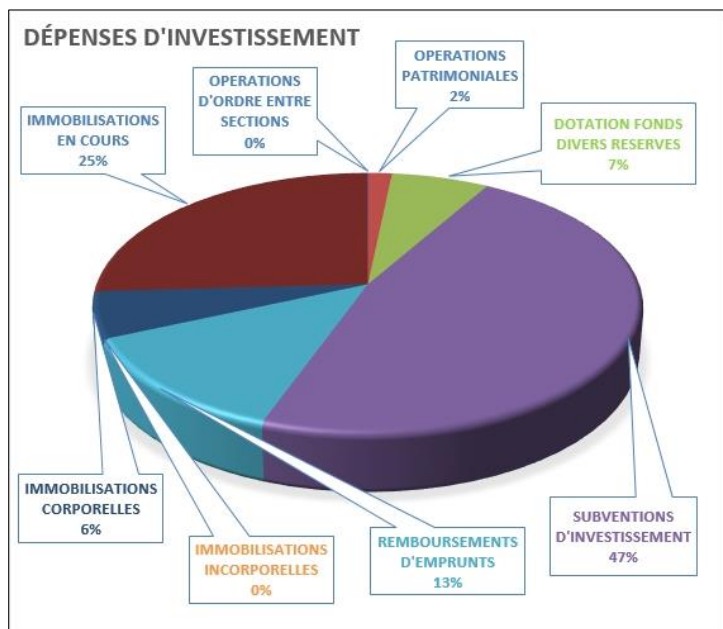
Comme pour les exercices antérieurs, c'est le financement du nouveau groupe scolaire qui impacte significativement le budget d'investissement.

En marge de la construction du nouveau groupe scolaire, les principaux travaux et investissements réalisés au cours de 2017 ont été les suivants :

- Remplacement des matériels volés dans la mairie : ordinateur portable, vidéoprojecteur portable, enceinte audio autonome.

- Equipements de vidéoprojection des salles de classes de l'école élémentaire
- Achat de deux nouveaux photocopieurs pour la mairie et l'école
- Achats de mobilier et d'équipements pour l'école
- Remplacement du lave-vaisselle de la cantine
- Achat et installation d'un panneau d'information électronique
- Achat d'une tondeuse « mulching » et divers équipements pour les services techniques
- Réalisation d'aménagement de sécurité à proximité de l'école et sur l'avenue du stade
- Rénovation des chaussées sur l'ensemble du réseau communal
- Rénovation des bâtiments communaux : façade de la salle des fêtes
- Travaux de mise en accessibilité

| BUDGET COMMUNAL 2017 SECTION INVESTISSEMENT | |
|---|------------------|
| INVESTISSEMENT | 2017 |
| DEPENSES | |
| OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 422,50 |
| OPERATIONS PATRIMONIALES | 11893,39 |
| DOTATION FONDS DIVERS RESERVES | 50156,00 |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 356696,75 |
| REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS | 97220,94 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 0,00 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 43543,32 |
| IMMOBILISATIONS EN COURS | 195312,42 |
| TOTAL | 755245,32 |
| RECETTES | |
| OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 59156,96 |
| EMPRUNTS DETTES ASS. | 11893,39 |
| DOTATION FONDS DIVERS RESERVES | 399247,07 |
| SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT | 397922,75 |
| TOTAL | 868220,17 |



CONCLUSION

La maîtrise des dépenses, tant d'investissement que de fonctionnement, permet aujourd'hui de continuer à dégager de l'excédent budgétaire et de ne pas augmenter les impôts en 2018 comme au cours des sept dernières années. La taxe d'habitation reste donc à 6.93%, la taxe foncière sur le bâti à 13% et la taxe foncière sur le non-bâti à 45.15%.

STRUCTURES ET PRIORITES BUDGETAIRES 2018

Le conseil municipal du 19 mars 2018 a voté le maintien des taux de fiscalité pour l'année 2018, le budget primitif a été équilibré de manière prudente du fait de certaines incertitudes concernant notamment les baisses de dotations et plus particulièrement le commencement de l'exonération de la taxe d'habitation pour une partie de la population dont on ne connaît pas encore, à l'heure actuelle, les modalités de compensation par l'Etat.

La construction du budget 2018 a été réalisée en ménageant des marges de manœuvre, notamment en fonctionnement, afin de pouvoir faire face aux dépenses dont la baisse atteste de leur maîtrise.

Avec le projet de construction du nouveau groupe scolaire, les moyens de la collectivité ont été fortement mobilisés ces dernières années au détriment de certains investissements plus « modestes ». L'année 2018 devrait voir se réaliser un certain nombre de travaux d'entretien dont certains ont été différés jusqu'à maintenant. Ainsi, la réalisation d'enrobé sur les trottoirs le long de la RD 54 (partie basse et village), l'aménagement du plateau d'Orgères (équipements ludiques), la rénovation du logement rue du Buyat ou encore l'aménagement de l'ancienne école du village, etc. devraient être réalisés ou amorcés cette année.

La prudence qui prévaut lors de l'élaboration du budget prévisionnel conduit à majorer les dépenses et à être prudent avec les recettes escomptées tout en respectant la sincérité budgétaire.